

Croix-Rouge et musique.

M. S. Walter Krebs, de la Croix-Rouge américaine a composé en 1921 une sonnerie de bugle destinée à être jouée au début et à la fin de toute réunion de Croix-Rouge de quelque importance.

Comme le remarque M. Walter Krebs, la Croix-Rouge n'a pas eu jusqu'ici de thème musical lui appartenant en propre, en dehors des sonneries en usage dans l'armée. Le thème qu'il a composé est ainsi conçu :



Le 24 décembre 1921, M. S. W. Krebs a écrit au Comité international de la Croix-Rouge pour lui demander de faire connaître ce thème à toutes les Sociétés de la Croix-Rouge et pour leur en proposer l'adoption. Le Comité international de la Croix-Rouge a examiné avec toute l'attention voulue les propositions de M. W. Krebs. Il reconnaît volontiers l'intérêt indéniable qu'il y aurait à avoir dans le domaine auditif l'équivalent du signe de la croix rouge dans le domaine visuel. L'utilité des sonneries régimentaires est reconnue depuis longtemps, et si la Croix-Rouge avait sa sonnerie particulière, adoptée par toutes les Sociétés nationales sans distinction, cette sonnerie pourrait être non seulement employée dans les cérémonies et les fêtes de bienfaisance de la Croix-Rouge comme le propose M. W. Krebs, mais devrait sans doute aussi être utilisée, sinon sur les champs de bataille, du moins dans toutes les actions de secours, calamités, sinistres, etc., où la Croix-Rouge est appelée à intervenir.

CHRONIQUE

Croix-Rouge et musique.

Pour avoir toute sa valeur, une sonnerie, une fois adoptée comme sonnerie type de la Croix-Rouge, devrait être sanctionnée par la Convention de Genève, au même titre que le signe et l'emblème de la Croix-Rouge. En attendant que cette question puisse être portée devant une conférence de revision de la Convention de Genève, les Sociétés de la Croix-Rouge pourraient envisager l'adoption d'un thème unique, sans chercher encore à le faire consacrer officiellement.

L'idée de M. Krebs, appliquée dans l'Etat de New-York, est donc très intéressante. Reste à déterminer si le thème composé par lui est susceptible d'être adopté tel quel par toutes les Sociétés nationales. M. W. Krebs a envoyé au Comité international de la Croix-Rouge, à l'appui de sa proposition, des attestations signées de noms célèbres. C'est ainsi qu'il a obtenu des autographes de la danseuse russe Pawlova, du Dr Henry Van Dyke, de Vincent d'Indy, etc.

Le Comité international, tout en reconnaissant la valeur des témoignages invoqués, s'est adressé à des experts musicaux, entre autres à M. Gustave Doret, compositeur suisse, qui a applaudi à l'idée émise par M. W. Krebs, mais a fait toutes réserves sur le thème même qu'il proposait.

La sonnerie composée par M. Krebs ne se distingue pas suffisamment des pas redoublés des musiques militaires. Le Comité international, d'autre part, ne se propose pas de mettre au concours, parmi tous les musiciens du monde, la composition d'une sonnerie type ; ce serait d'ailleurs plutôt à la prochaine Conférence internationale de la Croix-Rouge de se prononcer à cet égard ; mais, dès à présent, il croit devoir présenter une suggestion de M. Gustave Doret, qui offrirait l'avantage de ne soulever aucune susceptibilité d'auteur.

M. Gustave Doret propose, en effet, d'adopter plutôt un thème populaire, tel que les appels des bergers de la Suisse primitive, graves et énergiques. A titre d'exemple M. Doret cite deux de ces thèmes montagnards, joués sur le cor des Alpes, par les bergers qui s'appellent d'une montagne à l'autre.

CHRONIQUE

Croix-Rouge et musique.

The image shows a musical score for two parts, labeled 1° and 2°. Part 1 is in treble clef with a common time signature (C). It begins with the tempo marking 'Lent et grave.' and contains a melody with various note values, including eighth and sixteenth notes, and rests. Part 2 is also in treble clef but with a 3/4 time signature. It features a similar melodic line with triplet markings over some notes. The score is written on two staves.

Le Comité international s'est d'autant plus volontiers rallié à cette idée qu'elle rentre dans l'esprit même de la Convention de Genève, qui dit à l'article 18 : « Par hommage pour la Suisse, le signe héraldique de la croix rouge sur fond blanc, formé par interversion des couleurs fédérales, est maintenu comme emblème et signe distinctif du service sanitaire des armées. »

Dans le même ordre d'idées, par conséquent, un thème populaire suisse¹ pourrait être adopté comme signe distinctif de la Croix-Rouge dans le domaine auditif, comme la croix rouge l'a été dans le domaine visuel.

Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge qui s'intéresseraient à cette idée, sont priées de bien vouloir faire part de leurs remarques à la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, en prévision de la discussion de cette question à la prochaine Conférence internationale des Sociétés de la Croix-Rouge.

E. C.

Secours aux étudiants à Moscou organisés par l'American Relief Association².

L'« American Relief Association » a créé à Moscou des cuisines où les étudiants peuvent venir prendre un repas par jour.

¹ Le premier des deux thèmes indiqués par M. Gustave Doret semble devoir convenir parfaitement (*Réd.*).

² Voir l'article de M. Gautier, *Revue internationale*, n° du 15 mars 1922, p. 189.